

[View this email in your browser](#)



Semaine du 20 novembre au 26 novembre 2023

Glyphosate - La Commission européenne renouvelle l'autorisation du glyphosate pour dix ans supplémentaires

Après un long débat, la Commission européenne a renouvelé l'autorisation du glyphosate pour dix ans supplémentaires.

L'autorisation de la Commission européenne pour l'utilisation du glyphosate expirait en décembre de cette année. Afin de permettre aux agriculteurs européens de continuer à utiliser cet herbicide essentiel pour la préservation de nombreuses cultures, la Commission européenne a soumis en septembre dernier une proposition visant à renouveler l'autorisation du glyphosate pour dix ans supplémentaires. Cela a relancé un grand débat dans les 27 capitales des États membres concernant la sécurité de ce produit phytopharmaceutique générateur de discorde.

La Commission européenne a basé sa proposition sur des évaluations complètes de la sécurité du produit réalisées par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) et l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) qui concluaient que le glyphosate ne présentait pas de risques pour la santé humaine, malgré le manque de données dans certains domaines tels que le risque que le glyphosate pourrait représenter pour les mammifères.

Au Parlement européen, les groupes politiques étaient divisés sur la question selon une ligne gauche-droite, les partis de gauche (S&D, GUE/NGL, les Verts) accusant la Commission européenne de ne pas respecter le principe de

l'agriculture européenne et l'autosuffisance alimentaire du continent.

Au niveau du Conseil de l'UE, la proposition de la Commission européenne de renouveler l'autorisation du glyphosate pour dix ans a été soumise au vote du comité permanent des végétaux (SCoPAFF). Une majorité qualifiée, c'est-à-dire un vote positif de 55 % des États membres de l'UE représentant au moins 65 % de la population européenne, était nécessaire pour approuver la proposition de la Commission. Or, cette majorité n'a pas été atteinte, la France et l'Allemagne ayant choisi de s'abstenir.

Dans le cadre de la procédure de comitologie, la proposition a été de nouveau votée par les États membres dans un comité d'appel le 16 novembre. Une fois de plus, une majorité qualifiée était requise et, une fois de plus, elle n'a pas été atteinte en raison de l'abstention de la France et de l'Allemagne. Ce second vote infructueux a automatiquement transféré à la Commission européenne la décision finale sur l'approbation du renouvellement du glyphosate.

La Commission a décidé, le jour même, de renouveler l'approbation du glyphosate pour une nouvelle période de dix ans, sous réserve de certaines nouvelles conditions et restrictions. Parmi ces restrictions figurent l'interdiction de l'utilisation de cette substance avant récolte pour la dessiccation et la nécessité de prendre certaines mesures pour protéger les organismes non ciblés.

Assemblée nationale - Des eurodéputés auditionnés dans le cadre de la Commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale

Le 14 novembre, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale a auditionné deux eurodéputés français, Anne Sander (groupe PPE, membre de la Commission agriculture) et Christophe Clergeau (groupe S&D, membre de la Commission agriculture et de la Commission environnement), pour faire le point sur les législations en cours de discussion au niveau européen dans le cadre de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La discussion s'est principalement concentrée sur le règlement relatif à l'usage durable des pesticides (SUR) et les nouvelles techniques génomiques (NGT).

sont en cours de négociation.

Anne Sander a reflété la position du groupe PPE (centre-droit) au Parlement européen. En effet, elle a plaidé pour une prolongation du délai de réduction de l'utilisation des pesticides dans le cadre de la réglementation SUR, ayant aussi clairement indiqué qu'elle souhaitait simplifier la proposition initiale de la Commission européenne sur les NGT. Dans l'ensemble, le PPE s'est montré très favorable à l'approbation et à l'utilisation des NGT, y compris dans le domaine de l'agriculture biologique.

Pour sa part, Christophe Clergeau a reflété la position de l'aile écologiste du groupe S&D. Il a réaffirmé son opposition à la modification des objectifs de réduction de l'utilisation des pesticides proposés dans le rapport adopté par la Commission Environnement du Parlement Européen (COM ENVI) le 24 octobre, qui propose de réduire les pesticides de 50% et les pesticides les plus dangereux de 65% dans toute l'UE d'ici à 2030.

En ce qui concerne les NGT, l'eurodéputé socialiste s'est déclaré fortement opposé à la définition actuelle des « plantes NGT » de catégorie 1, telle qu'elle figure dans le rapport présenté par Jessica Polfjard (Rapporteuse, PPE) dans la commission ENVI du Parlement Européen. En conséquence, il a annoncé que son équipe avait soumis 150 amendements pour modifier le rapport en cours de négociation à la commission ENVI.

Il est à noter que ces deux dossiers en cours de négociation au Parlement européen sont d'une extrême importance pour l'avenir de l'agriculture française, en particulier dans les Régions Ultrapériphériques (RUP). En effet, au cours des dernières années, les producteurs français de bananes ont dû faire face à des maladies tropicales en Martinique et en Guadeloupe, telles que la cercosporiose noire, qui ont considérablement réduit leurs niveaux de production.

Le développement d'une nouvelle banane résistante à la cercosporiose noire grâce aux nouvelles techniques génomiques (NGT) représente le seul espoir de sauver l'agriculture tropicale française.

Au niveau européen, le Parlement devrait voter en plénière le texte sur les NGT le 15 janvier 2024. Les négociations interinstitutionnelles pourraient dès lors débuter dès le mois de février 2024, ce qui laisserait trois mois pour négocier un compromis sur ce texte entre le Parlement, le Conseil et la Commission. En ce qui concerne le règlement SUR, un vote en plénière aura lieu au Parlement européen cette semaine, le 22 novembre.

L'objectif principal de la visite du Commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche Virginijus Sinkevicius, sur l'île de La Réunion, était de débloquent le dossier du renouvellement des flottes de pêche dans les RUP.

Pour rappel, le secteur de la pêche dans les Régions Ultra Périphériques (RUP) n'a pas pu bénéficier de la modernisation des flottes dont a bénéficié le continent avant 1992. En effet, les RUP n'étaient alors pas éligibles à la PCP. Lorsqu'en 1989, la Commission propose et le Conseil des ministres de l'Union européenne adopte le 22 décembre deux Décisions relatives à des mesures spécifiques en faveur des RUP, pour l'agriculture et l'industrie, la pêche dans les RUP n'est pas prise en compte.

Par conséquent, les flottes de pêche des RUP n'ont pas pu être adaptées et renouvelées avec les nouveaux standards de sécurité que l'Union européenne à progressivement renforcé depuis les années 2000.

En 2023, force est de constater que ces flottes sont devenues inadaptées, vieillissantes, inconfortables et parfois dangereuses car elles subissent les effets d'un climat et d'océans beaucoup plus rudes que sur le continent. C'était tout l'enjeu de cette visite du Commissaire, faire constater, comme l'avait déjà constaté en Guyane avant lui le Président Jean-Claude Juncker en 2017, la nécessité d'adapter le cadre réglementaire de l'UE pour que les flottes de pêche puissent être enfin renouvelées.

C'est ce qui s'est passé. Le Comité Régional des Pêches Maritimes & des Élevages Marins (CRPMEM), accompagné par le Préfet de La Réunion et ses services, les Présidents des commissions PECH et REGI du Parlement européen, messieurs Pierre Karleskind et Younous Omarjee et de l'eurodéputé Stéphane Bijoux très actif, tant à Paris qu'à Bruxelles, sur ce dossier depuis le début de son mandat, a sensibilisé le Commissaire à la réalité de la pêche artisanale réunionnaise.

Le CRPMEM a fait prendre conscience au Commissaire et à ses équipes, de la réalité de la chaîne de valeur sur l'île, de la formation à la transformation jusqu'à la commercialisation, sans oublier les rencontrer les responsables scientifiques sur place et de visiter le chantier naval qui permettrait la construction de nouveaux bateaux de pêche sur l'île.

Le Commissaire s'est engagé à faire en sorte que l'aide d'Etat, aujourd'hui autorisée par la Commission mais non opérationnelle, le devienne rapidement en s'engageant à faire modifier les critères des Lignes directrices de 2014 qui définissent ces critères, reconnaissant qu'elles ne sont pas adaptées aux spécificités des RUP.

capacité, des informations pertinentes sur la ressource et les critères économiques et techniques des navires dans les RUP. Il faut désormais aller vite sur ce dossier, en lien avec les pêcheurs, les autorités françaises et la Commission, pour que la modification de ces Lignes directrices permette la remontée d'informations adaptées dès le mois de mai 2024 à Bruxelles.

Si ce calendrier est respecté, les premières autorisations de financement des flottes de pêche dans les RUP pourraient avoir lieu en 2025.

Enfin, le Commissaire a indiqué que si malgré l'inadaptation des critères actuels qu'il a pu constater sur place, le Comité scientifique Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) considérerait néanmoins qu'un des segments était à l'équilibre en 2024, le renouvellement des bateaux de ce segment serait autorisé par la DG MARE dès cette année.

Sénat - Audition de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Le 14 novembre, Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a été auditionné à la commission des affaires économiques du Sénat dans le cadre de la Mission Agriculture, Forêt et Affaires rurales du Projet de Loi de Finances 2024.

Dans ses propos liminaires, le ministre a rappelé que le budget de la mission bénéficiait d'une augmentation de 23% et se déclinait en plusieurs points principaux :

- Le pacte haies (préservation de la biodiversité, lutte contre les inondations)
- La stratégie nationale pour les protéines végétales
- Le Fonds souverain alimentaire
- La stratégie de réduction des produits phytosanitaires (250 millions d'euros pour définir pour la première fois un cadre d'actions, identifier les impasses sanitaires, financer l'innovation et la recherche d'alternatives)
- Le renouvellement forestier (250 millions d'euros) ainsi que 200 millions d'euros pour le financement de la filière aval (bois de construction), allègement de fiscalité (GNR)
- Soutenir les filières agricoles (poursuite du déploiement de l'assurance récolte) notamment la filière bio (10 millions supplémentaires = 18

- La politique forestière (effectif ONF préservé, moyens supplémentaires pour la création de la Mission d'Intérêt Général pour l'adaptation de la politique forestière au changement climatique, augmentation du budget de défense des forêts, augmentation des effectifs du CNPF pour leurs nouvelles missions) 825 millions d'euros d'ouverture de crédits pour le soutien aux crises des filières forêt.

Les rapporteurs pour avis de la mission, Laurent Duplomb (LR), Franck Menonville (UC), Jean-Claude Tissot (PS), ont ensuite posé leurs questions au ministre ainsi que les sénateurs présents.

Vous pouvez accéder au replay de l'audition sur ce [lien](#).

Filière Banane – Positions du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a accordé la semaine dernière une interview exclusive à Outremers360. Il y a souligné l'importance de poursuivre la souveraineté alimentaire et de continuer à poursuivre les travaux vers la structuration des différentes filières dans tous les territoires.

Marc Fesneau a reconnu les difficultés rencontrées par la filière de la banane, ayant constaté que celle-ci était confrontée aux conséquences dramatiques de la cercosporiose noire malgré les efforts extraordinaires qu'elle avait déployés pour réduire de 80% son utilisation des produits phytosanitaires au cours des dernières années.

Cette situation, décrite comme une situation de fragilité par le ministre lui-même, devrait être atténuée par les mesures que le gouvernement vient d'adopter pour aider la filière, telles que : l'émargement à une partie de l'aide de 10 millions d'euros pour la filière fruits et légumes annoncée par la Première ministre à La Réunion en mai 2023 et l'accompagnement particulier suite aux événements climatiques récents (sécheresse en 2022 et tempête Bret en 2023 pour la Martinique, d'une part, et gestion des suites de la tempête Fiona pour la Guadeloupe, d'autre part).

En outre, il a été noté que le gouvernement procéderait avec bienveillance en ce qui concerne les cotisations sociales employeurs. En effet, le gouvernement prendra en compte des cas individuels via des plans d'apurement de dettes, lesquelles seront traités par la CCSF ou directement par la CGSS compétent. De plus, le ministre a fait part de sa volonté de poursuivre les contacts positifs avec les représentants de la filière banane afin de continuer à adopter des solutions aux problèmes à court et moyen terme.

Assemblée générale EURODOM - 28 novembre 2023 à Bruxelles

Le 28 novembre prochain aura lieu l'Assemblée Générale statutaire, réservée aux membres d'EURODOM à Bruxelles.

La matinée, dédiée à la partie statutaire - réservée aux Membres - sera l'occasion de dresser un bilan des années 2022 et 2023 et d'échanger sur les enjeux auxquels font face les acteurs socio-économiques ultramarins.

Les travaux de l'après-midi seront organisés autour de deux tables rondes, en présence de représentants des institutions françaises et européennes, élus et fonctionnaires : « Les productions locales des RUP et le Pacte vert et bleu » et « Economies ultramarines et développement industriel : quelles perspectives ? ».

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 20 au 26 novembre 2023

Mardi 21 novembre

Assemblée nationale :

- **Commission de développement durable et de l'aménagement du territoire (17h15) :**

Examen de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la gestion par l'État des risques naturels majeurs dans les territoires transocéaniques de France, dits d'Outre-mer (n° 1714) (M. Jean-Philippe Nilor, rapporteur)

Examen de la proposition de loi visant à instaurer un moratoire sur le déploiement des méga-bassines (n° 1766) (Mme Clémence Guetté, rapporteure)

- **Commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale (18h30) :**

Sénat :

- **Commission des lois (9h) :**

Examen du rapport pour avis de M. Thani Mohamed Soilihi sur le projet de loi de finances pour 2024 (mission « Outre-mer »)

Parlement Européen :

- **Session plénière :**

Débat en plénière sur le règlement relatif à l'usage durable des pesticides (SUR), (Strasbourg, 9h à 11h20).

Vote sur le programme de documentation des captures de thon rouge (Strasbourg, 12h à 13h).

Mercredi 22 novembre

Assemblée nationale :

- **Commission des affaires économiques (9h30) :**

Examen de la proposition de loi visant à lutter contre l'inflation par l'encadrement des marges des industries agroalimentaires, du raffinage et de la grande distribution et établissant un prix d'achat plancher des matières premières agricoles (n° 1776) (M. Manuel Bompard, rapporteur)

- **Commission d'enquête sur l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale (16h30) :**

Audition, ouverte à la presse, de Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sénat :

- **Commission des finances (9h) :**

PLF pour 2024 - Vote sur des missions précédemment examinées et réservées

Affaires maritimes, pêche et aquaculture » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Parlement Européen :

- **Session plénière :**

Débat en plénière sur le règlement relatif à l'usage durable des pesticides (SUR), (Strasbourg, 12h à 13h).



Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur EurodomBlog

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org

Vie privée (RGPD) Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à contact@eurodom.org ou par courrier postal :
11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Vous désirez changer la manière dont vous recevez ces emails ?

Vous pouvez [changer vos préférences](#) ou [vous désabonner](#).